



Delai versement soulte

Par **Lajuju2000**, le **17/08/2019 à 19:23**

Bonjour convention divorce validé par le Jap le 1er juillet 2019 actes acquièrent signes le 2 par monsieur et par moi le 04 juillet 2019 la soulte doit être versés dès que le jugement devient définitif monsieur ne me verse pas la soulte as t il un délai maximum sachant que l'état liquidatif a été fait chez notaire le 20/12/2018 mais monsieur ne veut plus passer par le notaire et débloquent les fonds.merci

Par **Ballosuz**, le **27/08/2019 à 18:59**

Dès que la décision de divorce a été signifiée à mon avis. Vous n'avez pas demandé à votre avocat ?

Par **morobar**, le **28/08/2019 à 10:43**

Bonjour,
[quote]
convention divorce validé par le Jap le 1er juillet 2019
[/quote]
Ne serait-ce pas plutôt le J.A.F. ?